

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 7311
N/REF : 4/08/2024 0H41 C:018870 I:03704
V/REF : Contrat N°007311 du 29/06/2009

SDC '57 Rue Masséna'
C/O REGIE GENERALE DE LYON
9, RUE GROLEE
B.P.2120
69226 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : LE 57 RUE MASSENA
57 RUE MASSENA
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N57
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. CHARMY

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
40 METRES DE RESEAU EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES,
10 TABOURETS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES,
3 SIPHONS DE COUR EAUX PLUVIALES.

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 428,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 12/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080013

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	1/AN	569,24	569,24
TOTAL H.T.				569,24
T.V.A. a 10,00%				56,92
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>626,16</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.